

Déclaration

de la Commission exécutive nationale du SNFOLC
des 30 et 31 août 2023

EN DÉFENSE DE L'ÉCOLE ET DE SES PERSONNELS, DÈS LA PRÉRETRÉE : BLOQUER LA POLITIQUE DESTRUCTRICE DU PRÉSIDENT MACRON

Après la mobilisation historique qui a dressé, à l'appel de toutes les confédérations syndicales, des millions de salariés jusque dans les sous-préfectures contre le départ en retraite à 64 ans, les 43 annuités et la suppression des régimes spéciaux, et après l'échec des « 100 jours d'apaisement » contrecarrés par les manifestations de colère de la population exaspérée par le passage en force de la réforme gouvernementale, le Président Macron et son gouvernement, remanié en juillet, sont plus isolés que jamais.

Ils ne renoncent pas pour autant à mener à bien leurs mesures de liquidation des droits et garanties collectifs des salariés (assurance chômage, protection sociale...), et de dislocation des services publics (Hôpital et Ecole publique en tête), cherchant au contraire à les accélérer dans le cadre de la préparation d'un budget 2024 imposant 15 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques, au nom des exigences des marchés financiers, des décisions budgétaires européennes et de l'économie de guerre.

Pour tenir bon face aux mouvements de contestation et de résistance que provoquent ces politiques, ils systématisent la répression comme lors des manifestations sur les retraites et lors des révoltes urbaines déclenchées par la mort du jeune Nahel, tué par un policier à Nanterre, le 27 juin, pour refus d'obtempérer. Ce faisant, ils ajoutent la crise démocratique aux tensions sociales.

Dans cette situation, la Commission Exécutive Nationale (CEN) du SNFOLC, réunie les 30 et 31 août 2023, partageant les résolutions de la Commission Exécutive (CE) de la Confédération FO, et de la Commission Exécutive Fédérale (CEF) de la FNEC FP-FO, « s'inquiète des dérives autoritaires de l'État » et condamne « la violence d'Etat qui se déchaîne depuis des mois contre les salariés, les syndicalistes, et la jeunesse... » de même que « la répression qui criminalise l'action revendicative et syndicale ainsi que l'instrumentalisation, par le gouvernement, des forces républicaines de maintien de l'ordre à des fins de coercition violente du mouvement social ».

À ce titre, la CEN comme la CEF « soutient les syndicats de la fédération dans toutes les initiatives qu'ils seraient amenés à prendre contre la répression, et en défense des libertés démocratiques et de la justice sociale, y compris, s'ils l'estiment nécessaire, en rejoignant les manifestations du 23

septembre pour défendre ces revendications ».

De même, le gouvernement ayant publié les décrets d'application de la réforme des retraites le 30 juillet, la CEN réaffirme, avec sa Fédération et sa Confédération, « l'exigence de l'abrogation de la loi du 14 avril 2023 (réformant les retraites) et de ses décrets qui augmentent de 2 ans l'âge de départ, passent à 43 ans le nombre d'annuités nécessaires et suppriment les régimes spéciaux. ».

Face à l'inflation qui flambe, et au pouvoir d'achat qui s'effondre : augmentation de la valeur du point d'indice de 10 % tout de suite, pour tous et sans contrepartie !

Dans ce contexte de crise sociale et économique, les personnels des collèges et lycées, comme la plupart des salariés, font les frais d'une inflation au plus haut niveau : carburant à plus de 2 euros le litre, + 10 % pour l'électricité en août (après + 15 % en février), + 21 % depuis deux ans sur les produits du quotidien ...

Le gouvernement, refusant toute mesure pouvant augmenter le « coût du travail », laisse faire et aggrave même la situation pour des millions et des millions : blocage des salaires, revalorisation insuffisante du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % en juillet baisse de l'indemnisation chômage, projet d'augmentation du déremboursement des médicaments etc. Pour les fonctionnaires d'Etat retraités, le ministre Guérini a même retiré le droit aux chèques-vacances.

Aux revendications salariales, Macron et ses ministres opposent, dans l'Education nationale comme dans d'autres secteurs, la multiplication de dispositifs visant à contraindre les salariés à « travailler plus », comme le « pacte enseignant » conditionnant la perception de primes à l'exercice de « missions supplémentaires » ou l'organisation des formations des enseignants hors temps scolaire... En outre, toutes ces « primes », ces « augmentations » n'entrent pas dans le calcul de nos pensions.

C'est pourquoi la CEN exige la seule revalorisation de 10% du point d'indice en lieu et place de la contractualisation de la rémunération induite par le Pacte. La CEN demande l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (27,5%), et la revalorisation des indemnités de transport.

Non à l'école selon Macron – Attal, non à la territorialisation et à la privatisation de l'enseignement public.

La succession des contre-réformes supprimant des milliers de postes (2000 suppressions pour la rentrée 2023 dans les premier et second degrés, s'ajoutant aux 7 900 suppressions du premier quinquennat), remettant en cause les statuts et missions des personnels et dégradant leurs conditions de travail, ont conduit l'école, comme l'hôpital public, au bord de l'effondrement. Dans ces conditions, la rentrée s'annonce chaotique.

Dans cette situation à laquelle il a largement contribué, Emmanuel Macron, considérant l'Éducation comme son « *domaine réservé* », a annoncé le 17 avril qu'« à la rentrée, l'école (allait) changer à vue d'œil », puis a confirmé le 24 août sa volonté d'accélérer la territorialisation / privatisation de l'école publique, déclarant que : « *Nous devons laisser plus d'autonomie aux établissements, dans leurs projets, dans leurs recrutements comme nous l'avons fait à Marseille.* » (Le Point, 24 août). Sur cette base, il a multiplié les annonces provocatrices, assurant vouloir supprimer 10 jours de vacances fin août, modeler les programmes d'histoire et d'Éducation civique à sa main...

Nouvellement nommé ministre de l'Éducation nationale le 20 juillet, Gabriel Attal, ex-secrétaire d'Etat auprès du ministre Blanquer chargé du SNU, a reçu la FNEC FP-FO le 21 août et a confirmé vouloir poursuivre et accélérer les mesures de déréglementation et de dislocation du cadre national de l'école engagées par ses prédécesseurs Blanquer et Ndiaye.

Ainsi, à peine installé dans ses fonctions, et ignorant l'opposition de l'ensemble des fédérations syndicales réaffirmée au CSA ministériel du 13 juin 2023 et le rejet des personnels s'exprimant à travers des centaines de motions, a-t-il lancé la mise en oeuvre du « *pacte enseignant* », véritable fil conducteur de toutes ces mesures, et dont les décrets d'application ont été publiés durant l'été, comme le décret du 8 août 2023 sur le remplacement de courte durée qui voudrait contraindre les TZR non pactés à remplacer des collègues au pied levé, et prévoyant la possibilité d'organiser « *au moyen d'outils numériques* » des « *séquences pédagogiques (...) encadrées par des assistants d'éducation* ». De même a-t-il justifié et confirmé les suppressions de postes, puis maintenu la baisse des heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap et la systématisation de l'inclusion sans moyen, ainsi que les mesures mettant les élèves à disposition des entreprises comme la « *découverte des métiers* » dès la cinquième et de l'armée comme le SNU en seconde etc. La CEN combat l'embrigadement militaire de la jeunesse, et revendique la suppression du SNU et des classes défenses au collège.

Forcé de constater la désorganisation des établissements provoquée par l'application complète de la réforme Blanquer du baccalauréat lors de la session 2023, le Ministre s'est trouvé contraint de reporter les épreuves de spécialités en juin pour la session 2024. La CEN prend acte de ce recul. Cependant, le reste de la réforme demeure (contrôle continu, grand oral...), ce qui remet à l'ordre du jour la bataille pour le rétablissement du baccalauréat national, disciplinaire, terminal, anonyme et l'abrogation de Parcoursup qui organise la sélection à l'entrée à l'université. Le SNFOLC s'est adressé aux autres organisations syndicales pour proposer l'action commune sur ces revendications.

Dans les collèges, la réforme est également maintenue avec la suppression de la technologie en 6^{ème} et la mise en place des heures de soutien et d'approfondissement, rognant ainsi toujours plus sur les horaires disciplinaires et les postes. La CEN revendique le rétablissement de la technologie en 6^{ème} et des postes supprimés, et l'abandon de cette réforme.

Pour en finir avec cette politique destructrice, le SNFOLC se déploie dès la rentrée, et lui oppose les revendications des personnels

Fort des mandats du congrès du SNFOLC en juin, la CEN appelle les militants à prendre toutes les dispositions urgentes dès la pré-rentrée pour aider les personnels à agir et bloquer cette casse organisée des droits et de l'École publique. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les situations.

Organiser la riposte, cela commence par relancer et amplifier dès le 1^{er} septembre la campagne de réunions d'établissements et de prises de position contre le « *pacte enseignant* » engagée en juin et juillet, pour dire : Le pacte, c'est toujours NON, nous n'en voulons pas ; abrogation du pacte et du décret du 8 août 2023 sur le remplacement de courte durée ! Augmentation de la valeur du point d'indice : + 10 % tout de suite et sans contrepartie, et ouverture de négociations pour rattraper ce qui a été perdu en 20 ans ! Annulation des suppressions de postes, d'heures, des fermetures de classes et création des postes statutaires, des heures et classes nécessaires ! Cela seul permettra qu'il n'y ait nulle part de classe sans professeur.

De même, la CEN appelle les militants, les personnels à se réunir pour réaffirmer les revendications en direction du ministre : abrogation de la réforme du collège, de la réforme Blanquer du baccalauréat et de Parcoursup ; rétablissement du baccalauréat national comme premier grade universitaire !

La CEN décide de préparer, avec l'aide des unions départementales, la conférence nationale de délégués organisée par la FNEC FP-FO le 17 novembre 2023 au siège de la Confédération, pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive, la défense de l'enseignement spécialisé et pour un vrai statut pour les AESH. La CEN refuse leur fusion avec les AED pour qui nous revendiquons aussi un vrai statut et une revalorisation salariale. Dans ce cadre, la CEN appelle les militants à tenir les réunions pour constituer les délégations.

La CEN appelle les personnels à rejoindre le SNFOLC et à renforcer l'outil syndical nécessaire pour défendre les revendications et construire le rapport de force pour les faire aboutir, y compris par la grève !

Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions